

The press review

1-20 September 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS

Luxemburger Wort

Steuerparadiese

Belgien setzt Luxemburg auf die Liste



Belgien macht ernst und setzt Luxemburg offiziell auf die Liste der Steuerparadiese.

Foto: Shutterstock

Aktualisiert am Freitag, 4 September, 2015 um 09:49

(ml) - Belgien hat eine Entscheidung getroffen, die für politische Spannungen sorgen könnte. Das Königreich hat nun Luxemburg offiziell auf die Liste der Steuerparadiese gesetzt. Dies teilte der belgische Finanzminister Johan Van Overtveldt mit. Von nun an müssen belgische Firmen Transaktionen von mehr als 100.000 Euro zwischen beiden Ländern den Steuerbehörden mitteilen. Dadurch entsteht für zahlreiche Unternehmen ein erheblicher Aufwand.

Ungewiss bleibt, wie das Rundschreiben in Wirklichkeit umgesetzt wird. "Die Steuerverwaltungsbehörde wird jetzt mit Informationen überflutet. Es bleibt abzuwarten, ob sie in der Lage sein wird, all diese Daten wirksam auszuwerten," sagte Steueranwalt Christian Cheruy gegenüber der Wirtschaftszeitung "L'Echo".

Seiner Ansicht nach, habe der belgische Finanzminister aufgrund der bestehenden Gesetzgebung gar keine andere Wahl gehabt. Luxemburg hätte in der Vergangenheit den OECD-Anforderungen

mehr Beachtung schenken können, so Cheruy. Das Land sei gut beraten, schnell reinen Tisch zu machen. Bereits jetzt sei erkennbar, dass Luxemburg seine Standards angleiche.

Die Entscheidung des belgischen Finanzministeriums bahnte sich bereits im Juni an. [Premier Xavier Bettel](#) hatte damals versucht, die Sache herunterzuspielen, indem er sagte, die Entscheidung gehe auf die vorige belgische Regierung zurück. Der belgische Steuerexperte Michel Maus befürchtete unterdessen "diplomatische Schwierigkeiten".

Mit seiner jüngsten Entscheidung wendet Belgien eine Richtlinie der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) an. Das Land hat ein Jahr lang Zeit, um eine Liste anzupassen. "Ich will konsequent handeln. Es ist an der Zeit, die Gesetzgebung, die aus dem Jahr 2009 stammt, anzuwenden", unterstrich Belgiens Finanzminister.

Die Maßnahme bedeutet jedoch nicht, dass jede Transaktion nach Luxemburg verdächtig ist. Sie soll es dem Steueramt lediglich ermöglichen, die Auszahlungen besser zu kontrollieren. Im Visier sind Staaten, die eine geringe Steuerlast haben oder die Standards der OECD nicht ausreichend umsetzen.

Der belgische Finanzminister Van Overtveldt sagte gegenüber der Zeitung "La Libre Belgique", dass Luxemburg derzeit z. B. im Zuge der LuxLeaks-Ermittlungen große Bemühungen mache, um transparenter zu werden. "Ich erhalte viele Signale, die darauf hindeuten, dass man sich auf dem richtigen Weg befindet", so Van Overtveldt. Sollte die OECD aufgrund dieser Bemühungen neue Empfehlungen aussprechen, werde auch Belgien seine Bestimmungen anpassen.

187 millions de TVA perdus pour les caisses de l'État

07.09.2015 12:20 Par Paperjam.lu



De 73 millions d'euros en 2010, le manque à gagner pour l'État a atteint 187 millions en 2013 pour le Luxembourg, selon la Commission européenne.

(Photo: Paperjam/DR)

Plus d'une centaine de millions d'euros de revenus au titre de la taxe sur la valeur ajoutée n'a pas été perçue en 2013 au Luxembourg en raison de fraude, d'optimisation fiscale, d'impayés ou d'erreurs statistiques, selon la Commission européenne.

Même si le Luxembourg figure officiellement sur la liste des paradis fiscaux, du moins en Belgique, certains contribuables ont tout de même réussi à se soustraire à l'impôt. 187 millions d'euros se sont ainsi envolés, en 2013, selon le rapport de la Commission européenne, publié en fin de semaine dernière.

D'après les calculs de Bruxelles, l'État luxembourgeois aurait dû percevoir 3,485 milliards d'euros de revenus liés à la TVA mais seuls 3,672 milliards ont bel et bien

été enregistrés. Un écart de 5,1% qui s'expliquerait par «la fraude, l'optimisation fiscale mais aussi les erreurs statistiques», à en croire l'exécutif européen. Selon l'administration de l'Enregistrement et des Douanes, l'écart de TVA s'expliquerait aussi en grande partie par les faillites d'entreprises. En 2012, ces pertes pour l'État luxembourgeois s'étaient élevées à 176 millions d'euros, 115 millions en 2011 et 73 millions en 2010.

Réformer plus en profondeur les systèmes de perception de la TVA.

Pierre Moscovici, commissaire européen en charge de la fiscalité

Bien qu'à la hausse au cours de ces dernières années, le manque à gagner du Luxembourg reste bien en dessous de la moyenne européenne, fixée à 13,9%. Mieux, le Grand-Duché fait figure de bon élève, puisque seuls la Finlande, les Pays-Bas et la Suède obtiennent un écart de TVA inférieur, à respectivement 4,1%, 4,2% et 4,3%. À l'inverse, la Roumanie, avec sa différence de 41,1% de revenus dus et réellement perçus, décroche la dernière place de ce classement. Au total, l'ensemble des pertes pour les États européens est estimé à 168 milliards d'euros.

«Cette étude met une nouvelle fois en lumière le besoin de réformer plus en profondeur les systèmes de perception de la TVA au sein de l'UE», a indiqué vendredi Pierre Moscovici, commissaire européen chargé de la fiscalité, invitant les «États membres à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales à tous les niveaux», une des priorités de l'exécutif européen. Sans surprise, les plus grands écarts de TVA concernent les plus grandes économies européennes, à savoir l'Italie (47,5 milliards d'euros), l'Allemagne (24,8 milliards d'euros) et la France (14 milliards d'euros).

LuxLeaks : les États bloquent

Dans a la une, Affaire "Luxleaks", Economie, 08/09/2015 0



Pierre Moscovici (à g.) et Jean-Claude Juncker sont les prochaines personnalités appelées à témoigner devant le comité d'enquête sur LuxLeaks. (Photo AP)

Le commissaire européen à l'Économie, Pierre Moscovici, a fait savoir que les États cités dans l'affaire LuxLeaks résistent.

L'information est passée quasiment inaperçue. La semaine dernière, Pierre Moscovici a fait savoir que la commission spéciale TAXE du Parlement européen, chargée d'enquêter sur les rescrits fiscaux et l'affaire LuxLeaks, se heurtait à la mauvaise volonté des États incriminés. La commission avait demandé, au mois de juillet, que 25 documents essentiels à son travail soient fournis par les États. Deux mois plus tard, la Commission européenne a annoncé que de nombreux États ne voulaient pas collaborer. Dans [un document de travail](#) publié au mois de juillet, il était possible de constater que l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Italie, la Roumanie et la Slovénie n'avaient pas donné suite aux demandes de la commission.

Pour le député européen allemand, Fabio de Masi, membre du groupe de la Gauche unitaire, c'est un signe fort envoyé par ces États. «Bienvenue dans un nouveau monde de transparence fiscale, a-t-il confié à [The Parliament Magazine](#). Les paradis fiscaux de l'Union européenne peuvent encore décider de ce que le public peut ou ne peut pas savoir.»

Vendredi dernier, la Belgique a placé le Luxembourg sur la liste grise des paradis fiscaux. Un des documents demandé par la commission TAXE est le rapport dit Krecké, publié en 1997, alors que Jean-Claude Juncker était le Premier ministre du Grand-Duché. Il a été fourni... sans le chapitre concernant les rescrits fiscaux. Et le gouvernement luxembourgeois refuserait de donner ce chaînon manquant. De Masi a demandé à la commission ce qu'elle

comptait faire pour obtenir le précieux document et si elle autoriserait les députés européens à l'examiner.

La commissaire européenne à la Concurrence a, de son côté, précisé que la commission «enquête actuellement sur les pratiques de rescrits fiscaux dans tous les pays de l'Union. Elle a demandé aux États membres des informations, afin d'établir les faits au cas par cas.» Selon elle, le rapport Krecké ne fait pas référence à des rescrits précis et est trop ancien pour être pris en compte. «Il est peu probable que les informations qu'il contient puissent être utilisées dans le cadre de l'enquête actuelle», affirme-t-elle à Fabio de Masi.

Une «patate chaude» pour l'Union

Ce n'est pas le seul obstacle que la commission TAXE rencontre dans son enquête. Elle souhaitait auditionner 18 sociétés citées dans l'affaire LuxLeaks. Quatre seulement ont accepté de collaborer (Airbus, BNP Paribas, SSE et Total). De même, Marius Kohl, le fonctionnaire luxembourgeois en charge de la mise en place des rescrits fiscaux, n'a pas pu être auditionné.

Le 17 septembre prochain, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, sera entendu, tout comme le commissaire européen Pierre Moscovici.

Interrogé par [le site Euractiv](#) le 31 août, le Premier ministre, Xavier Bettel, a affirmé que le dossier LuxLeaks n'était pas une «patate chaude» pour le seul Luxembourg. Au contraire, il s'agirait, selon lui, «d'une « patate chaude » pour les 28 pays de l'Union, dont vingt qui pratiquent les rescrits fiscaux. Ce qui est important est qu'ils aient tous les mêmes règles du jeu». Le Premier ministre affirme attendre le rapport de la commission TAXE, car il sait déjà que «certains pays avaient des pratiques de rescrits fiscaux très agressives». Toujours prompt à marquer sa bonne volonté, Xavier Bettel conclut en affirmant être en charge d'un gouvernement «qui veut des règles communes pour tous les pays».

La commission devrait rendre ses conclusions avant la fin de l'année.

Les OPC reconnus dans les conventions fiscales

16 SEPTEMBRE 2015 12:13 Par **Véronique Poujol**



La conférence de l'Alfi s'est ouverte ce mardi à la Philharmonie.

(Photo: Lala La Photo)

La Chambre de commerce a rendu son avis sur un projet de loi approuvant en un seul et même lot quatre conventions fiscales et six protocoles amendant des accords fiscaux. Le patronat se félicite que les fonds d'investissement soient enfin référencés dans les traités.

Dans un entretien mardi 15 septembre au Wort, Denise Voss, présidente de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (Alfi), déplorait que les fonds d'investissement ne se trouvent « toujours pas dans le périmètre d'un certain nombre de traités de non double imposition » et assurait que « ces problèmes » faisaient l'objet de discussions avec le gouvernement et qu'il en allait du maintien « coûte que coûte (de) la compétitivité de la place financière luxembourgeoise ».

Le jour même de cette interview de la représentante de l'industrie des fonds, la Chambre de commerce, qui représente entre autres les intérêts du secteur financier, se fendait d'un avis sur le projet de loi approuvant une série d'accords fiscaux destinés à éviter les doubles impositions et à lutter contre la fraude fiscale. Le patronat s'y félicite que quatre nouvelles

conventions bilatérales avec Andorre, la Croatie, l'Estonie et Singapour fassent désormais référence explicite au sort des organismes de placement collectif (OPC).

Le sort des FIS à clarifier

Le texte avec Singapour, destiné à remplacer l'accord précédent de mars 1993, scelle la reconnaissance par la cité-État des OPC comme «résidents fiscaux» de l'un des États co-contractants, même en cas d'exemption d'impôts sous certaines conditions. L'organisation patronale regrette toutefois que le traitement des fonds d'investissement spécialisés, exemptés d'impôts, reste dans le flou dans le projet de loi et juge utile de clarifier la situation de ces véhicules phares de la place financière luxembourgeoise.

Le projet de loi porte également sur des avenants aux conventions existantes avec six pays, dont Maurice, les Émirats arabes unis et la France. Le texte avec Paris va mettre fin aux exonérations fiscales dans le cadre de cessions de sociétés détenant de l'immobilier.

La Chambre de commerce n'a pas résisté à faire une petite piquette de rappel sur les défaillances du dispositif d'échange d'informations fiscales, réformé à l'été 2014 et dépouillé désormais de certaines garanties en matière de droit de la défense et de respect de la vie privée.

En juin 2014, le patronat avait déjà mis en cause, dans son avis sur la transposition des nouvelles normes de coopération entre administrations fiscales, le «recul» que le texte représentait en matière de respect des droits de la défense, avec l'interdiction, par exemple pour un banquier, de communiquer une injonction du fisc de fournir une information sur un contribuable non résident et la suppression des voies de recours devant les juridictions administratives.



ENQUÊTE AU BRÉSIL

16 juillet 2015 22:36; Act: 16.07.2015 22:44

Lula est soupçonné de trafic d'influence

Le parquet fédéral de Brasilia a ouvert jeudi une enquête contre l'ancien président (2003-2010), accusé de trafic d'influence - après avoir quitté le pouvoir - en faveur d'une entreprise de travaux publics.



Le géant brésilien du BTP, Odebrecht, aurait financé des voyages de Lula dans des pays comme le Venezuela, la République Dominicaine, Cuba et le Ghana. (photo: AFP/Miguel Schincariol)

«Un trafic d'influence présumé de l'ancien président Lula auprès de dirigeants d'autres pays en faveur du constructeur Odebrecht fait l'objet d'une enquête», a déclaré une attachée de presse du ministère public fédéral (MPF) à Brasilia.

L'enquête a été ouverte le 8 juillet, après une démarche préliminaire sur les activités de Lula, qui pour le moment ne sera pas appelé à témoigner, a ajouté la porte-parole.

José Chrispiniano, porte-parole de l'Institut Lula à Sao Paulo, a déclaré «être tranquille. L'Institut Lula est sûr de la transparence et de la légalité des activités de l'ex-président Lula», a-t-il dit.

Un géant brésilien du BTP concerné

Il s'est toutefois étonné de la rapidité avec laquelle la décision judiciaire a été prise: «Nous avons fourni toutes les informations demandées à la procureur Mirella de Carvalho Aguiar le week-end dernier et nous trouvons étrange qu'en si peu de temps elle ait déjà analysé tout le matériel».

Selon la justice, Lula aurait usé de son influence internationale pour que Odebrecht, géant brésilien du BTP, remporte des contrats dans des pays d'Afrique et d'Amérique latine de 2011 à 2014

<http://www.lemonde.fr/>

[Football](#)

Carton rouge pour le numéro 2 de la FIFA

Le Monde.fr | 17.09.2015 à 21h47 • Mis à jour le 18.09.2015 à 18h50 | Par [Rémi Dupré](#) (Zurich, Envoyé spécial)



Le Français Jérôme Valcke avait survécu au coup de filet anticorruption de la [justice](#) américaine mené à Zurich fin mai, deux jours avant l'élection du président de la Fédération internationale de [football](#) (FIFA). Jeudi 17 septembre, en fin de journée, la [FIFA](#) a annoncé que son secrétaire général était « *relevé de [ses](#) fonctions avec effet immédiat* » et qu'elle allait [saisir](#) sa commission d'éthique, jamais à court de travail, pour [mener](#) une « *enquête officielle* ».

Le bras droit de Joseph Blatter, président en sursis de la FIFA, n'a pu [éviter](#), cette fois, le coup porté quelques heures plus tôt par un ancien footballeur israélien, Benny Alon. Reconverti comme « consultant » depuis le Mondial 1990, ce sexagénaire avait convié une quinzaine de journalistes américains et européens à Zurich, où siègent les maîtres du football mondial. Flanqué de son avocat, Benny Alon bombarde sur un écran une sélection d'e-mails et autres contrats confidentiels compromettants pour Jérôme Valcke.

Alon dénonce le monopole exercé, depuis la Coupe du [monde](#) 2002, par la compagnie [International Sport](#) Entertainment (ISE), sur le marché des billets avec hébergements. Tableau à l'appui, il montre ensuite que 8 400 places confiées au Mexicain Jaime Byrom pour le Mondial 2006 en [Allemagne](#) ont disparu « *sur le marché noir* ». « *La FIFA n'a rien fait pour les [retrouver](#) ou [stopper](#) cela.* » Rebaptisée Match [Services](#), la compagnie de Byrom obtient, à [partir](#) du Mondial 2010, l'exclusivité sur le « *business des billets, hébergement et [transports](#)* ».

Marché noir

Alors qu'il travaille désormais pour la société [suisse](#) JB Sports Marketing (JBS), Alon alerte par e-mail, en mars 2010, Jérôme Valcke sur le dossier des places disparues en 2006. Un rendez-[vous](#) a lieu entre les deux hommes. Il débouche sur un contrat signé, en avril, entre JBS et la FIFA, autorisant la compagnie à [acheter](#) puis [revendre](#) des billets pour les Mondiaux 2010, 2014 (8 750 tickets) et 2018. Pour le Mondial 2022, une clause stipule que JBS pourra [vendre](#) des places « *seulement si les Etats-Unis sont désignés comme pays hôte* ». « *Le Mondial appartient déjà au [Qatar](#)* », aurait alors soufflé, en juin 2010, Valcke à Alon, alors que le vote d'attribution n'est prévu que le 2 décembre. Il aurait réitéré ces propos en septembre, soit trois mois avant le scrutin qui débouchera sur la victoire de l'émirat.

L'ex-joueur israélien accuse également le numéro deux de la FIFA d'avoir modifié, en 2013, ledit contrat. Cet accord lie désormais JBS à Byrom et concerne 11 032 places, lors du Mondial 2014 au [Brésil](#), qu'Alon et sa compagnie « *n'ont jamais reçues* ». « *Où sont-elles passées ?* », s'interroge-t-il. L'Anglais Ray Whelan, un collaborateur de Byrom, a été arrêté à Rio, durant le tournoi, dans le cadre du démantèlement d'un réseau de revente de billets au noir. Il a depuis été blanchi. Proche de Michel Platini, candidat à la succession de Blatter en février 2016, Alon accuse Valcke de lui [avoir](#) réclamé la moitié des profits à [venir](#) (environ 2 millions de dollars, soit 1,75 million d'euros) sur les 2 400 places allouées à JBS par la FIFA, qui concernent les « *douze meilleurs matchs du tournoi* » sélectionnés par la Fédération internationale.

Parmi les documents dévoilés par Alon figure un e-mail de Valcke envoyé en décembre 2013, dans lequel il admet : « *Nous risquons tous des poursuites criminelles.* » Jeudi, les avocats du Français, qui rêvait depuis huit ans de [succéder](#) à Blatter, ont dénoncé des accusations « *fabriquées et scandaleuses* ».

Graduate

Keeping it in the family: is nepotism a barrier to graduate jobs?

Well-off families are using their connections to get their children internships and jobs, but companies and candidates will benefit from a more level playing field

Rich families get their children prestigious work experience, which helps their career.
Photograph: Christina Gandolfo/Alamy

Charlotte Seager

Thursday 17 September 2015 07.00 BST Last modified on Thursday 17 September 2015 14.54 BST

When you've just left university, it can be discouraging to watch well-connected peers get a helping hand into their first graduate job. "I went to university with a prominent MP's son who, despite not having any experience in politics, went straight into a job as a parliamentary assistant," says 23-year-old graduate Emma Gibson*.

These stories are surprisingly common: a [recent study by the Debrett's Foundation](#) found seven in every 10 young people aged 16-25 use family connections to get their first job.

The study also shows that well-off families get their children prestigious work experience that helps their job hunt. "Nowadays there's more subtle nepotism," says journalist and graduate Ellen Radleigh*. "Where I work we've had several work experience students come in who know the editor, which helps them get an initial foot in the door of the industry."

This leaves disadvantaged graduates in a catch-22 situation where they are unable to get a job because they haven't got experience, and unable to get experience, says Ben Lyons, co-founder of [Intern Aware](#).

"The playing field isn't level and sadly it probably never will be," agrees John Bradley*, a university-leaver from the north of England, who says internships favour privileged graduates. "My six years working in a chip shop to fund my studies can't compete with graduates who have annual summer placements in the City."

This is backed up by a recent study from the Social Mobility and Child Poverty commission, which found that less able, richer children were [35% more likely](#) to become high earners than their brighter, poorer peers. The study said this was due to well-off families helping their children overachieve by [using their social networks to find jobs or useful unpaid internships](#).

“When educated parents use their connections to help their children find good jobs this results in fewer opportunities available for equally able, but less-connected children,” adds Abigail Knight, lead author of the study.

So what can we do to tackle family favours in graduate roles? “There are a number of things that have to change if we’re to reduce nepotism in entry-level jobs,” says Joanne Milner, chief executive of Debrett’s. One option is for employers to be more transparent about the type of graduates they recruit. “I would love for companies to publish information on new recruits taken on,” she says. “There are some confidentiality issues but what’s wrong with making public the gender, and state versus private school splits?”

More meritocratic recruitment would also be good for the company. “Nepotistic behaviour can restrict companies in terms of diversity, new ideas and growth,” adds careers consultant Lydia Fairman.

Alan Milburn, chairman of the Social Mobility and Child Poverty commission, thinks the government should do more to encourage diversity in graduate recruitment. “The government should make the levelling of the playing field its core mission so that every child in the country has an equal opportunity to go as far as their abilities can take them,” he says.

Although it’s difficult to wipe out nepotism at work, companies are beginning to see the benefit of more meritocratic recruitment. Many public bodies are investing in schemes to reach disadvantaged students. Take the NHS, which runs [local outreach schemes](#) for careers in medicine. Or the Law Society, which offers [a diversity access scheme](#) that pays study fees for disadvantaged students and provides them with work experience.

Similarly, large private sector graduate recruiters such as Ernst & Young (EY) and Deloitte offer schemes to encourage hiring disadvantaged students, which include work experience placements. “Employability is essential for today’s graduates and work experience is now considered a pre-requisite for graduate employers,” says Hywel Ball, EY’s managing partner for assurance in the UK.

So companies are beginning to see the importance of having the most capable, rather than well-connected, candidate for the job. By offering formal internships, opening access schemes and looking deeper into a candidate’s competencies rather than work experience, the UK can begin to work towards a fairer workforce.

**Emma Gibson, Ellen Radleigh and John Bradley are pseudonyms*